

DROITS D'INSCRIPTION 2018-2019 - Ecole de musique Georges Migot -

Les droits d'inscription, comprenant :

- Un droit forfaitaire de **30 €** par élève et non remboursable sera déduit du tarif du 1^{er} trimestre
- Une cotisation annuelle selon le barème ci-dessous

	CCPG 2018/2019	Hors CCPG 2018/2019
Enfant - Adulte Une pratique collective seule : • Ensemble Instrumental • Micr'Orchestre • Orchestre à Cordes • Chœur d'enfants • Ateliers (Jazz, Musiques actuelles, Musiques traditionnelles)	105 €	127 €
Enfant - Adulte Berceau / Jardin / Eveil Musical Formation Musicale seule	162 €	250 €
Enfant (- de 20 ans) cursus global (Formation Instrumentale, Formation Musicale, pratique collective)	240 €	574 €
Adulte (+ de 20 ans) cursus global pour les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants. (Formation Instrumentale, Formation Musicale, Pratique collective)	322 €	896 €
Adulte (+ de 20 ans) cursus global (Formation Instrumentale, Formation Musicale, Pratique collective)	379 €	896 €
Prêt instrument (par trimestre)	60 €	90 €
Auditeur libre**	15€	

** tarif non soumis au droit forfaitaire. Le statut d'auditeur libre permet :

-d'accueillir ponctuellement et en toute transparence, dans les pratiques collectives, des élèves ayant suivi une formation à l'école de musique communautaire et qui reviennent pour de courts séjours sur le territoire de Parthenay-Gâtine alors qu'ils sont partis suivre leurs études dans les centres universitaires régionaux ou pour travailler hors du territoire.

-de garder le contact avec les anciens élèves et aussi de créer des ouvertures en direction des musiciens amateurs du territoire. Ce statut permet aux personnes intéressées de participer à des rencontres ou actions ponctuelles dans le cadre du programme annuel de l'école.

- REDUCTION -

*** 10 % du tarif**

- Soit pour le 2^{ème} enfant inscrit ou pour l'élève pratiquant un 2^{ème} instrument

*** 20 % sur le tarif**

- Soit pour le 3^{ème} enfant inscrit

*** 50 % sur le tarif**

- Soit pour l'élève pratiquant un 3^{ème} instrument

*** 30 % sur le tarif**

- Soit pour le 4^{ème} enfant inscrit

*** 15 % sur le tarif**

- aux élèves (cursus global) s'engageants à participer aux cérémonies officielles (1er dimanche d'octobre, 11 novembre, 8 mai) avec l'Ensemble Instrumental.

- DEMISSION -

Un élève démissionnaire après le 31 décembre ne peut pas être dispensé ni remboursé des droits d'inscription.

Un élève démissionnaire avant le 31 décembre ne paiera que le 1^{er} trimestre.

Tout désistement devra être formulé par courrier.

- MODALITES DE PAIEMENT -

Le paiement des droits d'inscription perçu par le Trésor Public se fera par trimestre : du 1er octobre au 31 décembre, du 1er janvier au 31 mars et du 1er avril au 30 juin.

ANNEE 2018/2019

PERMANENCES (Anciens et nouveaux élèves)

Berceau / Jardin / Eveil Musical / Formation Musicale
Instruments / Pratiques collectives / Ateliers

Mercredi 5 septembre 2018 de 18h00 à 20h00

REPRISE DES COURS

Semaine du 10 septembre 2018

